

La Lettre du Maire N° 7



Ville de
Château-Arnoux-Saint-Auban



<https://www.facebook.com/MairieChateauArnouxSaintAuban/>

<http://www.chateau-arnoux-saint-auban.fr/>



Juillet 2022

Extinction de l'éclairage public

Madame, Monsieur, chers(es) Amis(es).

Tout le monde s'accorde à dire qu'il est indispensable de réagir pour sauver ce qui peut l'être de notre planète.

Il est urgent de prendre des mesures pour limiter ou éliminer l'impact négatif des activités de l'Homme sur l'environnement et participer ainsi à sa protection.

Chacun à son niveau doit apporter sa pierre à l'édifice, la plus petite soit-elle. Chaque individu, chaque collectivité, chaque acteur économique.

Votre Municipalité œuvre depuis 2020 à préserver cet équilibre fragile par différentes actions. Pour n'en citer que quelques-unes : soutien pour le projet de réserve naturelle au niveau de la réserve ornithologique, adhésion à la Ligue de Protection des Oiseaux, création de deux refuges « LPO », activités pour les scolaires autour de la biodiversité, méthode de désherbage des espaces publics, mise en place de nichoirs.

Parmi les nombreuses sources de pollution, la pollution lumineuse a un impact reconnu sur la biodiversité et sur la santé humaine.

Afin d'y remédier, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité, le 17 décembre 2020, une délibération approuvant la déclaration d'urgence climatique et fixant des objectifs en matière d'actions communales dont celui de « mener une réflexion sur la pollution lumineuse et notamment l'éclairage public ».

Aujourd'hui, sur notre Commune, des actions sont en cours. Un travail d'équipe s'est mis en place composée de mon adjoint délégué aux travaux Marc ROVIRA, du Directeur des services techniques et des agents en charge de l'éclairage public.

Une étude a été faite sur une rue de Saint-Auban qui consiste à changer les lampadaires actuels par des lampadaires plus intelligents, avec une action ciblée sur l'intensité lumineuse réduite de 100 % à 20%, en fonction de l'heure.

Une autre action est envisagée avec le concours du Syndicat d'électrification avec lequel la Municipalité est partenaire qui consiste à changer l'ensemble des têtes (boules) et de les équiper par des têtes à leds.

Certains quartiers ainsi que certaines rues sont déjà équipés de ce type de lampadaire.

Notre commune compte plus de 2.000 candélabres et un gros travail reste à réaliser.

Cette alternative ne serait que le complément à une décision d'extinction partielle de l'éclairage public sur l'ensemble de la Commune, laquelle a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Municipale le 23 juin dernier.

Cette décision découle de nos convictions et nous permet d'assumer notre rôle majeur dans la mise en œuvre de la transition écologique sur notre Territoire sans oublier les incidences financières représentant quelques 30 % de cette charge sur le budget communal.

Si certains d'entre vous vont s'interroger sur une recrudescence éventuelle d'insécurité en situation de diminution de l'intensité lumineuse, soyez assurés(es) que ni les retours d'expériences ni les élus qui pratiquent déjà ce programme n'ont constaté de changement.

Concrètement, l'éclairage public sera éteint **à compter de la deuxième quinzaine de septembre 2022** sur l'ensemble de la Commune, sauf les lieux sensibles en matière de sécurité (intersections, traversée de la Commune par la route départementale et la route nationale...). Un arrêté municipal précisera prochainement les secteurs précis. Celui-ci sera rendu public.

L'extinction de l'éclairage public s'adaptera aux saisons pour favoriser la luminosité naturelle.

Il sera donc programmé :

- **De novembre à mars de 23 heures à 5 heures.**
- **D'avril à octobre de 24 heures à 5 heures.**

Bien entendu, en cas de manifestations publiques ou festives (fêtes de Noël, fêtes votives, etc.) l'éclairage public sera maintenu comme actuellement.

D'autre part, certains lieux comme les routes nationales ou départementales resteront éclairés.

Je peux aisément comprendre que cette nouvelle disposition puisse questionner un certain nombre de Jarlandins ou Saint-Aubannais. C'est pourquoi, les membres du Conseil Municipal et moi-même vous proposons de vous rencontrer lors de deux réunions publiques :

- A Château-Arnoux, salle des fêtes le lundi 5 septembre à 18 heures.
- A Saint-Auban, salle Joie et Soleil le mardi 6 septembre à 18 heures.

Dans l'attente d'échanger avec chacun d'entre vous,

Le Maire,

Conseiller départemental



René VILLARD